

FICHE DE PRÉSENTATION DU LABEL EXPERTCYBER



Cette fiche est mise à disposition des professionnels labellisés ExpertCyber afin de leur permettre de **présenter le label** et de **valoriser leur démarche**.

QU'EST-CE QUE LE LABEL EXPERTCYBER ?

Le label ExpertCyber est destiné à valoriser les professionnels en sécurité numérique ayant démontré un niveau d'expertise technique et de transparence dans les **domaines de l'assistance et de l'accompagnement de leurs clients**.

Développé par Cybermalveillance.gouv.fr, en partenariat avec les principaux syndicats professionnels du secteur (Fédération EBEN, Cinov Numérique, Syntec Numérique), la Fédération Française de l'Assurance et le soutien de l'AFNOR, il couvre les domaines suivants :

- **systèmes d'informations professionnels** (serveurs, messageries, logiciels bureautiques...);
- **téléphonie** (serveurs téléphoniques professionnels);
- **sites Internet** (administration et protection).

QUI SONT LES PROFESSIONNELS LABELLISÉS ?

Les professionnels labellisés sont des entreprises de service informatique **de toute taille**, justifiant d'une **expertise en sécurité numérique**, adressant une **cible professionnelle** et assurant des prestations d'installation, de maintenance et d'assistance.

Les entreprises labellisées ont été auditées de l'AFNOR sur un questionnaire technique et une base documentaire attestant de leurs compétences et de l'organisation de leurs actions d'assistance.

CÔTÉ VICTIMES

Le fait d'être labellisé est une garantie pour les clients.

Les victimes d'actes de cybermalveillance qui choisissent de s'adresser à un professionnel labellisé peuvent attendre :

- un niveau d'expertise et de compétence en sécurité numérique;
- un conseil de qualité pour prévenir la survenue d'autres actes de cybermalveillance et sécuriser leurs installations informatiques.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE LABEL EXPERTCYBER, CONTACTEZ-NOUS :
CANDIDAT@EXPERTCYBER.FR